



## **Déclaration liminaire du Sgen-CFDT CAPA Classe exceptionnelle – mardi 3 juillet 2018**

**Acad\_Grenoble**

L'annonce de la création de la classe exceptionnelle a suscité beaucoup d'attentes. Les collègues au deuxième échelon de la hors-classe se sont massivement signalés pour espérer une promotion au titre du premier vivier.

Mais le Ministère avait imposé une lecture restrictive de l'arrêté du 10 mai 2017 qui fixe les conditions d'éligibilité. Résultat : beaucoup de collègues se sont vus refuser l'éligibilité, ce qui a généré un fort sentiment d'injustice.

**Le Sgen-CFDT est intervenu régulièrement auprès des services du ministère pour dénoncer cette rigidité d'interprétation.** Grâce à ces interventions, le ministère a publié une note de service le 5/04/18 qui est meilleure et plus avantageuse pour les personnels.

**Néanmoins, il y a encore des évolutions à obtenir.**

**Aussi, le Sgen-CFDT continuera à dénoncer les injustices qui demeurent malgré la sortie bienvenue de cette note de service.**

Au cours de cette CAPA, nous serons vigilants sur la mise en œuvre des règles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le déséquilibre hommes/femmes est flagrant pour ces promotions de fin de carrière. Et nous vous demanderons de proposer quelques collègues proches de la retraite.

Enfin nous remercions chaleureusement vos services, en cette période extrêmement chargée, pour le travail effectué et pour leur disponibilité.